



VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX



**AVIS PUBLIC**

**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR DES RÈGLEMENTS DE MODIFICATION  
AU RÈGLEMENT R-2007-023 DE LA VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX**

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE – LE 12 MARS 2019 À 19 h 25**

**(Projet de Règlement R-2019-023-12)**

**AVIS** est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 12 février 2019, le Conseil municipal a adopté le projet de Règlement R-2019-023-12 intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT R-2007-023 SUR L'ENTRETIEN ET LA PROTECTION DES ARBRES AUX FINS DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLANTATION, L'ENTRETIEN ET L'ÉLAGAGE D'ARBRES** ».
2. Une assemblée de consultation publique aura lieu le 12 mars 2019 à 19 h 25, dans la salle du Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux, au 12001, boulevard De Salaberry. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de Règlement R-2019-023-12 vise tout le territoire de la Ville de Dollard-des-Ormeaux.
4. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, du lundi au vendredi, aux heures de bureau.

**DONNÉ** à Dollard-des-Ormeaux, Québec, ce 27 février 2019.

**SOPHIE VALOIS, Greffière**